



**Ville de Longeville lès St Avold**  
**Compte rendu de la séance du conseil municipal**  
**du 8 mars 2013**

Sous la présidence de M. Robert WEBERT, maire

Présents : Robert WEBERT, Elisabeth BECKER, Julien BALLEVRE, Madeleine RAMBEAU, Norbert BASIN, Raymond NOE, Laurence BRAUN, Hélène FOREST, Laurent HETTINGER, Marlyse GETREY, Gérard MOUTH, Adrien WOURMS, Solange KELLER, Clément ANDRE, Sylviane ANTOINE, Dominique HUMBERT, Marie Hélène FISCH, Michel LADOWSKI, Dominique PADOIN, Suzanne THIELEN-KALIS, Daniel BECKER, Jean-Marie RICHARD, Isabelle MAHON

Absents : Nadine VERMESSE (procuration à L. HETTINGER), Gaston MICK, Marie-Claire PASTOK (procuration à S. ANTOINE), Raymond DEPSETS (procuration à E. BECKER)

**Ordre du jour :**

1. Approbation du compte de gestion 2012
2. Compte administratif 2012
3. Affectation des résultats de l'exercice 2012
4. Débat d'orientation budgétaire
5. Programme de travaux en forêt communale
6. Rythmes scolaires : réforme pour la rentrée 2013
7. Divers - *sans objet*
8. Informations

**1. Approbation du compte de gestion 2012**

La comptabilité communale suppose l'intervention de deux instances, le maire et le trésorier. Il y a donc deux types de compte : le compte administratif (le compte du maire) et le compte de gestion (le compte du trésorier). Le compte de gestion doit être voté préalablement au compte administratif. Il doit parfaitement concorder avec ce dernier.

Aussi, considérant que le trésorier a repris dans les écritures les montants des résultats figurant au bilan de l'exercice précédent ainsi que le montant de tous les titres et les mandats de paiements ordonnancés, et considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et justifiées, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 20 voix pour et 6 abstentions d'approuver le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2012. Ce compte n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## 2. Compte administratif 2012

Le conseil municipal, après avoir examiné le compte administratif 2012 qui s'établit ainsi :

| <u>section de fonctionnement</u>    | dépenses              | recettes              |
|-------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| résultats reportés                  |                       |                       |
| opérations de l'exercice            | 1 941 522,35 €        | 3 175 195,95 €        |
| <b>totaux</b>                       | <b>1 941 522,35 €</b> | <b>3 175 195,95 €</b> |
| résultat de clôture                 | <b>excédent</b>       | <b>1 233 673,60 €</b> |
| <br><u>section d'investissement</u> |                       |                       |
| résultats reportés                  | 1 993 734,66 €        |                       |
| opérations de l'exercice            | 1 643 498,96 €        | 3 378 411,14 €        |
| <b>totaux</b>                       | <b>3 637 233,62 €</b> | <b>3 378 411,14 €</b> |
| <b>résultat de clôture</b>          | <b>déficit</b>        | <b>258 822,48 €</b>   |
| <b>restes à réaliser</b>            | <b>2 718 730,00 €</b> | <b>695 960,00 €</b>   |

hors de la présence de Monsieur le Maire, approuve par 19 voix pour et 6 abstentions le compte administratif 2012.

## 3. Affectation du résultat de l'exercice 2012

Conformément à l'article L 2311.5 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'instruction M14, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est affecté prioritairement au résultat déficitaire de la section d'investissement.

|  |                |
|--|----------------|
| Ainsi, vu l'excédent de fonctionnement cumulé s'élevant à      | 1 233 673,60 € |
| vu le déficit d'investissement s'élevant à                     | 258 822,48 €   |
| compte-tenu des restes à réaliser qui présentent un déficit de | 2 022 770,00 € |

le conseil municipal décide par 20 voix pour et 6 abstentions d'affecter le résultat comme suit :

|   |                |
|---|----------------|
| • affectation complémentaire en réserves (article 1068) | 1 233 673,60 € |
| • résultat reporté en investissement (article 001)      | 258 822,48 €   |

## 4. Débat d'orientation budgétaire

La loi du 06 février 1992 n° 92-125 relative à l'Administration Territoriale de la République impose aux communes de plus de 3 500 habitants l'organisation d'un débat d'orientation budgétaire. Ce débat doit contribuer à accroître la participation des conseillers municipaux à la préparation du budget, à raisonner de manière plus globale au niveau des grands investissements, à définir les programmes d'action dans la durée. Il doit être organisé dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

## Démographie de la commune

Les derniers chiffres communiqués par l'INSEE portent la population de Longeville-lès-St-Avold au 1<sup>er</sup> janvier 2013 à **3 870 habitants**, soit une progression de 11 personnes par rapport à 2012. Cette année, la commune fait partie des villes concernées par le recensement de la population. Il s'est déroulé du 17 janvier au 16 février 2013. Le nombre d'habitants recensés est de **3 376**, 42 logements n'ont pas été enquêtés représentant 85 personnes. Ne sont pas inclus les communautés (gendarmerie mobile, maison de repos et maison de retraite) qui sont recensées directement par des agents de l'INSEE. Les résultats définitifs nous seront communiqués par l'INSEE au courant de cet été.

## Personnel

La commune emploie 23 personnes : 5 dans la filière administrative, 12 dans la filière technique, 1 dans la filière police municipale, 4 dans la filière médico-sociale, 1 dans la filière culturelle. Par ailleurs 2 personnes ont été recrutées dans le cadre de contrats CAE-CUI dans les écoles maternelles et 8 jeunes étudiants occuperont des emplois-vacances au courant de cet été. De plus, en raison du recensement de la population, 7 agents recenseurs ont été recrutés par la commune.

## Parc automobile

Les services techniques sont équipés du matériel roulant ci-dessous. Le plus ancien, le camion nacelle est soumis à une vérification réglementaire deux fois par an et bénéficie à ce jour d'un avis technique favorable de maintien en service.

|                                  |           | Date d'acquisition |
|----------------------------------|-----------|--------------------|
| Camion NACELLE B80               | 7605XY57  | 30/07/1991         |
| Tondeuse autoportée ISEKI 005810 |           | 00/01/1993         |
| Tracteur RENAULT LB70            | 2278ZZ57  | 20/08/1997         |
| KUBOTA ST30                      | 2622ZY57  | 04/07/1997         |
| Tracteur RENAULT PALES 240       | 835AQX57  | 26/06/2001         |
| Camion RENAULT MASCOTT           | 840AWJ57  | 11/07/2002         |
| Fourgon CITROEN Jumper           | 946AWZ57  | 06/09/2002         |
| Tracteur tondeuse ISEKI SXG19H   |           | 04/06/2004         |
| PEUGEOT Partner (police)         | 557BKB57  | 16/08/2005         |
| Tracteur tondeuse ISEKI SF310    | AJ 658 WG | 07/05/2009         |
| CITROEN Némio                    | BH-408-ZZ | 17/02/2011         |
| CITROEN C1                       | BJ-491-SC | 08/03/2011         |

## Ressources financières

Nos recettes sont essentiellement constituées des trois taxes foncières pour un montant de 913 206 €, du reversement de la taxe professionnelle d'un montant de 1 129 632 € ainsi que des dotations et compensations versées par l'Etat pour un montant total de 782 188 €. Pour mémoire, je vous rappelle les taux votés en 2012 :

- taxe d'habitation : 8,25 %
- taxe sur le foncier bâti : 13,07 %
- taxe sur le foncier non-bâti : 77,86 %

Ces derniers ont subi une première diminution en 1991, une deuxième en 1995 et enfin une troisième en 2003. Je vous propose comme pour les années précédentes le maintien du taux de ces trois taxes.

La loi de finances pour 2013 prévoit une revalorisation forfaitaire de + 1,80 % des valeurs locatives cadastrales des propriétés bâties, des locaux industriels, ainsi que l'assujettissement possible à la taxe d'habitation des locaux vacants depuis plus de 2 ans (au lieu de 5).

La dotation globale de fonctionnement n'augmentera pas. La commune percevra donc comme l'année précédente la somme totale de 485 838 €.

Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) reste proportionnel à l'évolution des investissements financés par les collectivités locales. Le montant à percevoir en 2013 s'élèvera à 252 825 €.

L'endettement de la commune est nul.

## **Dépenses 2012**

Le montant total des dépenses s'élève à 5 578 756 €, déficit d'investissement reporté inclus.

Le montant des dépenses d'investissement s'élève à 1 643 499 €, hors déficit d'investissement reporté. Ils ont été réalisés sur nos fonds propres et grâce aux diverses subventions obtenues.

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 1 941 522 €. Il conviendra de le maintenir afin de conserver le niveau des services actuels rendus et des services mis à la disposition de la population.

Les résultats de l'année se traduisent par un excédent de fonctionnement de 1 233 673 € et d'un déficit d'investissement de 258 822 €, soit un excédent de clôture de 974 851 €.

Le montant des dépenses restant à réaliser s'élève à 2 718 730 €, pour des recettes à venir de 695 960 €, ce qui représente un déficit de 2 022 770 €.

## **Travaux**

### **1. Réalisations 2012**

Les programmes ci-après sont soldés:

- n° 65 - aménagement de la rue de Dienné, lotissement Allemark
- n° 66 - aménagement de la rue des Alliés
- n° 67 - aménagement du chemin de Kleindal 1<sup>ère</sup> tranche

les suivants seront clôturés en 2013

- n° 63 - construction d'un mur anti-bruit : facture France Telecom à régler
- n° 72 - aménagement de la rue des Halles, rue du Moulin et rue des Chênes
- n° 77 - construction d'un gymnase avec vestiaires
- n° 78 - aménagement du chemin de Kleindal 2<sup>ème</sup> tranche : dépose des anciens lampadaires et branchements France Telecom restent à réaliser

### **2. Projets 2013**

Bien qu'inscrits au budget 2012, les travaux suivants débiteront cette année :

- n° 48 - mise en place des aménagements de sécurité angle de la rue de Porcellette et rue de Boulay
- n° 52 - construction d'une bibliothèque : le montant des travaux s'élève à 1 314 666,29 € TTC. La dotation PACTE 2012-2014 d'un montant de 301 998 € sera affectée à cette opération. Les travaux débiteront au 1<sup>er</sup> trimestre 2013
- n° 68 - renaturation des cours d'eau : les travaux ont débuté au courant du mois de janvier 2013. Le montant des travaux s'élève à 300 927 € TTC (inclus les deux tranches conditionnelles) financés en grande partie par diverses subventions pour un montant total de 189 000 €
- n° 74 - réfection du tennis couvert : travaux de toiture et de changement du revêtement de sol
- n° 75 - démolition de l'immeuble LANG (à côté de la mairie)
- n° 79 - aménagement et la mise en souterrain des réseaux rue des Casernes, rue du Castel, rue des Myrtilles et rue de Souren 1<sup>ère</sup> tranche. La maîtrise d'ouvrage a été confiée au cabinet SIRUS. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 897 000 € TTC. La dotation d'aménagement communautaire 2012-2014 d'un montant de 152 500 € sera affectée à cette opération. Les travaux pourraient débiter au courant du 2<sup>ème</sup> semestre 2013.
- n° 80 - démolition de l'ancien gymnase et construction du plateau sportif extérieur : le montant des travaux ainsi que le financement ne sont pas encore définis
- n° 81 - modernisation du réseau câblé.

#### **Nouvelles opérations :**

- n° 82 - construction d'un boulodrome
- n° 83 - réfection du clocher de l'église

D'autre part, le taux normal de TVA passera de 19,6 % à 20 %. Le taux réduit applicable aux produits alimentaires, aux abonnements de gaz et d'électricité sera réduit à 5 % au lieu de 5,50 %. Nous devons tenir compte de ces évolutions de taux à l'occasion de l'élaboration du budget primitif.

La date limite de vote des budgets et des taux de la fiscalité locale est fixée au 15 avril 2013.

En conclusion, je vous propose de limiter la pression fiscale sur le contribuable et de poursuivre notre programme de travaux sans avoir recours à l'emprunt.

#### **5. Programme de travaux en forêt communale**

Les services de l'O.N.F. ont déposé un devis pour des travaux d'investissement en forêt communale pour l'année 2013.

Il s'agit de travaux sylvicoles : dégagement manuel de plantation, de régénérations naturelles à réaliser sur les parcelles 9, 6, 3 et 10 pour un montant hors taxes de 3 795,73 € soit 4 061,43 € toutes taxes comprises.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter ce programme de travaux.

## **6. Rythmes scolaires : réforme pour la rentrée 2013**

Le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires prévoit le retour à la semaine de 4,5 jours à la rentrée 2013. Cette réforme devrait permettre de mieux répartir les heures de cours hebdomadaires, d'alléger la journée de classe et de mettre en place des activités périscolaires.

Ce texte laisse toutefois la possibilité d'un report à la rentrée 2014 pour les communes qui demanderaient une dérogation avant le 31 mars 2013.

La réforme aura de nombreuses répercussions sur la restauration et une réorganisation totale de l'accueil périscolaire devra être envisagée. Nous voulons éviter que le temps supplémentaire accordé aux enfants en fin de journée ne se transforme en garderie par défaut de réflexion et manque d'anticipation.

Par conséquent, en raison des motifs évoqués ci-dessus, le conseil municipal, décide à l'unanimité de demander au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale le report de la réforme à l'année scolaire 2014-2015.

## **7. Divers - sans objet**

## **8. Informations**

Conformément à la délibération de délégation de pouvoirs au maire du 28 mars 2008, je vous informe:

- avoir signé le 11 février 2013 un avenant n° 1 avec l'entreprise Mathis de Muttersholtz pour les travaux de construction du gymnase, lot n° 3 équipements sportifs et tracés de jeu. Le montant des travaux supplémentaires s'élève à 4 756,13 € hors taxes, soit 5 688,33 € toutes taxes comprises. Le montant total du marché est ainsi porté à 2 296 028,82 € toutes taxes comprises.
- avoir signé le 19 février 2013 le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue des casernes 1<sup>ère</sup> tranche, voirie et enfouissement des réseaux avec le cabinet Sirius de Metz pour un montant hors taxes de 29 450,00 €, soit 35 222,20 € toutes taxes comprises.

Par délibération du 28 septembre 2012, le conseil municipal a accordé une subvention de 7 700,00 € au Basket Club afin de lui permettre l'achat d'équipements et ainsi bénéficier d'une subvention du Conseil Général. Ceci est chose faite : l'association nous a communiqué un relevé et les justificatifs de leurs achats pour un montant total de 11 276,84 € toutes taxes comprises.